

Compte-Rendu du Conseil d'Ecole Élémentaire du 13 novembre 2012

Présents :

Mme Toulza, directrice,

Les enseignantes: Mmes Alavoine, Anrich, Bruneau, Devésa, Gautron, Mariac, Richard, Sinfort, Thiébault et Tolédo.

Les représentants de parents: Mmes Ben Hadj Salem, Bohren, Grangier, Hurtrez-Boussès, Iborra, Madeleine, Mercadier, Wolf et M. Fesquet.

M. Lussert, Maire.

La séance débute à 18h

1) Règlement intérieur

Le règlement intérieur n'ayant subi aucune modification, il est reconduit à l'unanimité.

2) Effectifs et accueil des enfants d'autres communes

a) refus de dérogation

Les enseignantes déplorent que le fils de l'une d'entre elles n'ait pu être inscrit sur la commune. Certes la loi ne fait aucune obligation à la mairie d'accepter cette inscription, cependant, dans l'usage, les enseignantes n'ont pas connaissance d'un seul cas de refus, d'autant plus que cette enseignante, si elle n'habite plus à Prades aujourd'hui, y a habité pendant 14 ans et y travaille depuis 11 ans.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas là d'une décision liée à la personne mais d'une mesure générale liée à la densité importante d'élèves dans l'école. On ne peut pas demander des classes à plus faible effectif et accepter d'inscrire des enfants qui n'ont aucune raison d'être accueillis sur la commune.

Les enseignantes s'étonnent car, d'une part cela ne semble pas poser de problème dans les communes alentours où les enseignantes n'ont pas de difficultés pour scolariser leur enfant dans l'école où elles travaillent. Par ailleurs, elles signalent qu'il y a, dans chaque classe, plusieurs élèves qui n'habitent pas sur la commune.

M. le Maire souhaiterait avoir la liste des noms. Si c'est le cas, ces familles ont forcément « triché », car la commune d'origine doit payer la charge d'instruction supportée par notre commune.

Il précise qu'il ne peut accorder les dérogations que dans des cas extrêmement difficiles et qu'il ne peut pas accorder la dérogation à l'enfant d'une enseignante et la refuser à l'enfant d'une employée de l'IME ou à celui du directeur du supermarché, qui emploie pourtant un grand nombre de personnes de la commune.

Mme la Directrice s'étonne que la loi prime sur l'intérêt des enfants et rappelle que dans les autres communes, les enfants des enseignants sont accueillis. Elle précise que, depuis qu'elle est directrice, tous les enfants de collègues n'habitant pas dans la commune ont été accueillis à l'école, même dans le cas de personnes qui ne restaient qu'un an. C'est la première fois que ce n'est pas le cas.

M. le Maire précise qu'il a besoin d'une règle générale, applicable à tous et qu'on ne peut pas être alarmiste quant aux effectifs au nom de l'intérêt général et vouloir en même temps déroger à la règle.

b) Effectifs actuels

302 élèves (122 filles et 180 garçons) sont actuellement dans l'école. Une légère baisse (5 élèves en moins) est enregistrée par rapport au mois de juin dernier.

c) prévisions

Les effectifs déclarés pour l'an prochain sont en faveur de l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2013. Les chiffres communiqués par la Mairie oscillent en effet entre 31 et 51 élèves en plus. Cette nouvelle classe sera logée dans la salle qui va être construite prochainement (cf. point sur les travaux).

M. le Maire précise que cette estimation de 31 à 51 enfants supplémentaires est fondée sur la liste

exhaustive de toutes les constructions qui se réalisent et inclut la petite augmentation régulière des effectifs d'année en année. Au début, l'estimation est floue, puis elle est affinée au fur et à mesure des achats de logements. Actuellement, la Mairie a les données réelles pour 70% des nouvelles familles. M. le Maire ajoute que quelques enfants vont arriver en cours d'année car des logements viennent d'être livrés et d'autres le seront avant la fin de l'année scolaire. L'augmentation attendue est de 1 enfant par classe en moyenne.

Mme la Directrice confirme que, pour l'instant, 3 nouveaux enfants sont arrivés (CP et CM2).

3) Travaux

M. le Maire informe qu'une étude concernant les restructurations et l'organisation à prévoir pendant le chantier (extension du restaurant scolaire et création d'une nouvelle salle de classe) a été lancée. Il pourra présenter le projet fin novembre. Les classes de Mmes Toulza et Toledo devront être relogées car elles sont en plein cœur de la zone de chantier. La zone de travaux sera complètement isolée du reste de l'école par une palissade. De plus, une zone permettant l'accès des camions sera balisée avec des grilles côté parking des Mélias. Les personnes en charge de l'étude se concerteront avec le spécialiste de la sécurité mandaté par l'Education Nationale. La municipalité a bien conscience de l'importance de la sécurité pour un tel chantier; le plan habituel de mise en sécurité des chantiers se superposera donc à un plan spécifique aux écoles. La salle de restauration sera installée dans la salle Jacques Brel. M. le Maire précise qu'en dehors des trajets, cela a peu de conséquences sur l'école, mais va impacter lourdement les associations. Un plan de relogement des activités associatives est donc établi en parallèle.

Mme la Directrice demande des précisions sur cette étude.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une étude en interne pour l'organisation et la gestion des événements relatifs au chantier et qu'il pense que les enseignantes ont été consultées avant que le scénario soit arrêté.

Les enseignantes affirment ne pas avoir été consultées.

Mme la Directrice informe qu'elle visitera les locaux prévus pour le relogement quand la redistribution des locaux sera certaine. A priori, une classe devrait être relogée au 1er étage de la mairie (ancienne salle de classe dite « salle Catala ») et deux petites pièces seraient prévues au rez de chaussée pour accueillir le bureau de la directrice et la salle des maîtres. En revanche, il semblerait que l'attribution de la salle du Conseil Municipal à la deuxième classe ne soit plus certaine.

M. le Maire confirme que la conversion de la salle du Conseil en salle de classe pose problème car elle accueille les réunions du Conseil Municipal, les mariages et pourrait servir d'accueil pour l'ALAE. Une autre solution, pas trop loin, est donc à l'étude. La solution n'ayant pas été éprouvée, il ne souhaite pas en parler plus en Conseil d'Ecole.

Les enseignantes rappellent que des suggestions sont faites dans le compte-rendu de la dernière réunion du PEG.

M. le Maire confirme qu'il s'agit toujours de suggestions et que le relogement d'une classe dans l'actuelle bibliothèque (salle passerelle) est à l'étude.

Les enseignantes s'étonnent qu'on ne leur ait pas demandé leur avis sur la question.

M. le Maire rappelle qu'elles sont conviées aux réunions du PEG et qu'il n'y a aucun problème pour en discuter.

Les enseignantes précisent qu'elles sont déjà allées en réunion du PEG, mais que ce qui y a été dit n'a pas été appliqué. Ayant appris, via le PEG quelles étaient les solutions de relogement envisagées pour les classes, elles souhaitent savoir où et quand il sera possible d'en discuter.

M. le Maire insiste sur le fait qu'aucune décision n'est prise et que, pour l'instant, il ne s'agit que de pistes. Si la salle passerelle est utilisée, il faut déménager la bibliothèque : est-il envisageable de l'installer à la médiathèque, en ayant la garantie qu'un personnel municipal serait mis à disposition pour accompagner les classes ?

Les enseignantes ne sont pas d'accord avec l'installation d'une classe dans la salle passerelle. En effet, c'est le seul passage à l'intérieur de l'école entre P. Crouzet et l'extension. Il est important de

conserver ce lien, tant pour la directrice, que pour l'ensemble de l'équipe enseignante, RASED compris. De plus, c'est le seul accès à l'extension pour personnes à mobilité réduite; or il arrive régulièrement que des enfants se retrouvent momentanément en fauteuil et ne puissent plus emprunter les escaliers. Enfin, elles ne sont pas d'accord pour que le fonds documentaire de l'école soit mélangé avec celui de la médiathèque.

L'AEP souhaite savoir si la salle passerelle servirait comme salle de classe ou pour l'ALAE.

M. le Maire expose l'état actuel de la réflexion. La salle des aînés n'est pas optimale pour l'accueil de l'ALAE et n'a pas d'espace protégé autour. La salle du Conseil est donc envisagée pour l'ALAE. Une autre solution est donc cherchée pour le relogement d'une classe; la salle passerelle convient en terme de surface. L'accueil de l'ALAE dans la salle du Conseil serait cumulable avec les autres fonctions de cette salle (réunions du conseil municipal et éventuellement mariages), ce qui ne serait pas le cas si une classe y était installée.

L'AEP demande si les réunions et les mariages ne pourraient pas, momentanément, se faire ailleurs.

M. le Maire rappelle que les registres d'Etat Civil ne peuvent pas être sortis du bâtiment dans lequel ils sont stockés.

L'AEP demande si une dérogation est envisageable.

M. le Maire répond que ce n'est pas insurmontable, mais que cela nécessiterait de légiférer.

Mme la Directrice exprime le souhait que les classes restent dans le périmètre scolaire. De plus, la salle passerelle ne peut pas être une salle de classe; sinon, il faudrait trouver un autre moyen de circuler dans l'école sans passer par l'extérieur.

M. le Maire rappelle que les enfants seront obligés de passer à l'extérieur pour aller déjeuner dans la salle J. Brel. Il suggère donc de passer ailleurs que par la passerelle pendant quelques mois.

Les enseignantes insistent sur le fait que chacune est amenée à passer, seule ou avec sa classe, plusieurs fois par jour par la passerelle. Le chantier va induire suffisamment de contraintes pour que les enfants n'aient pas à subir un désagrément supplémentaire et que les enseignantes n'aient pas à gérer un souci de plus.

L'AEP demande s'il existe des solutions envisageables de passage sécurisé entre P. Crouzet et l'extension.

M. le Maire n'est pas opposé à l'étude de ce problème.

L'AEP souhaite savoir quand et comment les parents seront informés de l'organisation et de la gestion du chantier.

M. le Maire répond que, outre la discussion qui vient d'avoir lieu (qui est similaire aux discussions avec les services techniques) il envisage une première communication sur les solutions retenues lors de la prochaine réunion du PEG (fin novembre), dont le compte-rendu sera diffusé à toutes les personnes conviées à cette réunion. Ensuite, il songe à une réunion publique, avant fin décembre, à laquelle seront conviés tous les parents.

L'AEP s'étonne de la rapidité avec laquelle les décisions ont été prises : lors du dernier conseil d'école de l'an dernier, l'extension des locaux scolaires était présentée comme une éventualité dont on devait rediscuter. En lisant le bulletin municipal du mois de septembre, chacun s'est rendu compte que tout était décidé et que les travaux allaient être faits.

Les enseignantes déplorent que les travaux se fassent pendant l'hiver et qu'ils durent 6 mois, alors qu'il avait été dit en conseil d'école l'an dernier qu'ils devraient être réalisés pendant les vacances scolaires.

M. le Maire précise qu'il est inenvisageable de conduire les travaux pendant l'été (problèmes de délais des entreprises) et que le fait de réaliser l'extension des locaux scolaires en même temps que celle du restaurant permet d'avoir moins de nuisances et moins de pertes financières que si les travaux étaient faits en 2 tranches.

L'AEP s'inquiète de savoir ce qui est prévu pour minimiser les nuisances (bruit, poussière...).

M. le Maire précise que les personnes chargées de la mise en sécurité se préoccupent aussi des nuisances.

Les enseignantes rappellent que pour pouvoir travailler sur la mise en sécurité, il faudrait connaître le plan précis et qu'il est déjà tard. Le nouveau plan de sécurité doit être opérationnel dès janvier.

Les enseignantes dont les classes doivent être déménagées attendent toujours les cartons demandés au printemps dernier. De plus, elles voudraient pouvoir dire aux enfants où ils vont aller à partir de janvier et considèrent qu'il faudra aux classes un délai d'adaptation et de remise au travail. Les questions sont trop nombreuses et ce climat d'incertitude est anxiogène.

M. le Maire relativise car seules deux classes seront affectées.

En ce qui concerne la bibliothèque, les enseignantes rappellent que le rangement a nécessité des heures de travail et qu'il serait regrettable qu'il n'ait servi à rien.

M. le Maire pense que la bibliothèque municipale n'étant pas très fréquentée, elle pourrait être utile et performante pour servir aux enfants de l'école (comme c'est le cas dans d'autres villages).

Les parents et les enseignantes demandent s'il est bien prévu de rajouter des toilettes dans la cour, pour remplacer celles qui seront condamnées pendant les travaux.

M. le Maire les rassure sur ce point, mais ne peut pas encore dire si ce sera un Algéco ou une autre structure.

L'AEP souhaite savoir où en sont les travaux du programmiste et demande pourquoi celui-ci n'a rencontré ni les parents, ni les enseignantes.

M. le Maire confirme que le programmiste a bien été désigné et qu'il lui a été demandé de réfléchir à 3 pistes possibles :

- une seule école
- deux écoles
- une autre variante.

Ses conclusions (et pas des avant-projets sommaires) seront rendues en début d'année. C'est donc en janvier qu'il rencontrera les parents et les enseignants.

L'AEP et les enseignantes émettent des doutes sur une démarche qui consiste à étudier des projets alors que les travaux d'agrandissement du site scolaire sont déjà engagés. Ils ne comprennent pas pourquoi une solution (construction d'un 2ème site scolaire) qui a été discutée en PEG et en conseil d'école est enterrée sans réelle justification.

M. le Maire répond que la solution n'est pas enterrée : il fallait d'abord une discussion en interne. Des projets sont nés et 3 experts, qui étudient correctement les choses, doivent rendre leurs conclusions sur les deux pistes (un site scolaire ou deux sites). L'avis des parents et des enseignants sera demandé quand le programmiste aura rendu ses conclusions.

L'AEP déplore que les usagers ne soient pas consultés par le programmiste dès la phase de diagnostic.

M. le Maire précise que l'extension de la cantine était indispensable et que la construction d'une deuxième école avec sa propre cantine serait un gouffre financier. C'est la raison pour laquelle la municipalité a choisi d'agrandir le restaurant scolaire existant, qui pourrait accueillir, le cas échéant, les élèves de deux groupes scolaires.

Le montant total des travaux est de 429 000 euros.

4) Projets

Les enseignantes tiennent à souligner que dans le contexte d'inquiétude actuel, il est difficile de créer des projets.

a) classes transplantées

Les CM2 sont trop nombreux pour pouvoir être répartis sur deux projets de classes transplantées. Les CM2 de la classe de Mmes Toulza et Mariac ne partiront donc pas. Dans la mesure où cette action ne concerne plus tous les enfants de CM2, il n'y aura plus de financement spécifique des classes transplantées par l'école (jusqu'à présent 14 €/élève; cette somme sera reventilée sur l'ensemble des classes).

La classe de Mme Devésa ira en classe transplantée.

Mme Limon ayant été absente en début d'année, sa classe ne partira pas au ski. Elle a la possibilité de partir au printemps, mais Mme la Directrice émet des doutes quant au fait qu'elle se soit engagée auprès des élèves et des parents.

L'AEP exprime un sentiment d'injustice pour les enfants de CM2 qui, non seulement ne sont pas à

l'annexe mais apprennent qu'ils ne participeront pas à une classe transplantée, alors qu'il avait été dit en début d'année qu'ils feraient les mêmes activités que les autres CM2.

Mme la Directrice demande de ne pas dramatiser. Elle précise que, même si les enseignantes sont d'accord sur le fond, il n'est pas possible d'envoyer ces élèves en classe transplantée. Les élèves sont au courant et ne sont pas le moins du monde traumatisés. De plus, la situation risque de ne pas s'arranger dans le futur : il y aura de plus en plus de CM2 et il n'y a aucune obligation pour les enseignants à organiser des classes transplantées. Il y a énormément d'écoles dans lesquelles cela ne se fait pas. Ce sont les apprentissages fondamentaux qui sont favorisés; l'école, ce n'est pas les classes transplantées.

b) sport, lectures, gestes de premiers secours

Ces projets sont mis en place.

En ce qui concerne la formation aux gestes qui sauvent, Mme la Directrice va contacter le CESU d'ici le mois de décembre, afin d'obtenir un devis. L'AEP est toujours d'accord pour co-financer avec le CCAS.

Les enseignantes de CP-CE1 avaient demandé à l'AEP le remplacement de la formation aux gestes qui sauvent par un spectacle sur le même thème. L'AEP n'a pas rendu réponse par manque d'information concrète sur ce spectacle et par souci de préserver la progression de la formation dispensée par le SAMU. Il risque d'être un peu tard maintenant pour réserver le spectacle, mais l'AEP reste ouverte à cette question. Une réponse sera donc rendue dès que les devis seront fournis.

c) prévention routière

La formation n'aura pas lieu cette année, pour trois raisons principales :

- les vélos devraient être révisés;
- quand la piste est installée à l'extension, tous les élèves doivent aller en récréation dans la cour P. Crouzet. Avec les travaux, ce ne sera plus possible.
- La policière municipale qui était volontaire pour animer cette formation est partie et ses collègues ne manifestent pas d'enthousiasme pour ce travail.

Mme la Directrice confirme que M. Pastre, policier municipal, a la formation nécessaire pour intervenir.

Les enseignantes insistent sur le fait que ce projet est soumis aux conditions de travail dans lesquelles l'école va se trouver. L'objectif prioritaire est d'assurer les apprentissages fondamentaux.

d) actions culturelles (lecture en scène ...)

M. le Maire confirme que l'école aura le budget de 2000 € pour ces projets. Le budget sera voté en janvier.

4) Salle dite « d'arts plastiques »

Rappel : suite à l'ouverture d'une classe en maternelle, l'ancienne salle d'arts plastiques est désormais une salle de classe. Jusqu'à Noël, la salle de classe à l'étage de la mairie (dite « salle Catala ») fait office de polyvalente. A partir de janvier, elle accueillera une des deux classes déménagées pour cause de travaux.

Les enseignantes soulèvent un certain nombre de questions :

- Où les activités d'arts plastiques, culturelles, scientifiques pourront-elles se dérouler pendant les travaux ?
- Où le matériel qui est dans cette salle sera-t-il installé ?
- L'école aura-t-elle une salle polyvalente après la création d'une 13ème classe ?

M. le Maire serait d'accord pour qu'il y ait une salle polyvalente, à condition qu'elle soit occupée à 100% et partagée avec l'ALAE. En revanche, il lui semble inutile d'avoir une salle polyvalente si son taux d'occupation ne dépasse pas la moitié, voire même le quart du temps.

Mme la Directrice confirme qu'il n'y a aucun problème pour partager avec l'ALAE, comme ça a toujours été le cas. Elle rappelle que les besoins sont justifiés par le travail auprès des élèves.

Les enseignantes expliquent qu'actuellement il n'est pas pratique d'utiliser cette salle car il faut déménager le matériel et que la télévision et les ordinateurs qui étaient installés dans l'ancienne n'ont même pas été déménagés. Dans la mesure où il n'est pas prévu de salle polyvalente à partir de janvier, les enseignantes ont dû renoncer à plusieurs projets : technologie, théâtre etc. Elles demandent à avoir une salle accessible et fonctionnelle, dans laquelle du matériel peut être stocké, et qui peut parfaitement être mutualisée.

M. le Maire répond que cela ne fait pas partie du fondamental.

L'AEP s'inquiète d'une telle évolution et demande quelle école la commune veut pour nos enfants. Les parents demandent d'étudier la possibilité de réexploitation de la salle « tonneau ».

Selon M. le Maire, c'est impossible car la mise aux normes coûterait 50 000 €.

5) décalage des horaires maternelle/élémentaire et conséquences

Même si elle salue l'initiative du dispositif « quart d'heure de gratuité » à la garderie, Mme la Directrice déplore n'avoir pas été mise au courant. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu d'information ni de préparation. Elle expose les problèmes induits :

–l'aide personnalisée fonctionne pendant ce temps; les enfants qui ont besoin de cette aide travaillent donc dans le brouhaha.

–Les enfants sont très nombreux et les moniteurs ne peuvent pas à la fois s'occuper des inscriptions pour la cantine et surveiller tout le monde.

–Les enseignants de maternelle ne peuvent plus participer à l'aide personnalisée en élémentaire.

–Les enfants restent plus longtemps à la garderie.

–Les maternelles sont désormais en récréation dès 15h30; le bruit gêne les classes d'élémentaire.

–Pour les familles qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire, la journée des enfants est rallongée, tandis que la pause méridienne est raccourcie.

M. le Maire précise que ce problème est marginal car seules 73 familles ont des enfants dans les 2 écoles et une quinzaine seulement ne mangent jamais à la cantine. Les points positifs sont une meilleure autonomisation des enfants de maternelle à la cantine et une plus grande fluidité sur les parkings le matin.

6) Informatique

L'état des lieux n'a pas changé depuis l'an dernier; il y a même eu une régression, puisque la salle d'arts plastiques avait été correctement équipée par un parent l'an dernier, mais que cette salle est devenue une salle de classe !

M. le Maire rappelle que l'équipement a commencé par les CM2, puis par les CM1. Tout le reste est obsolète, mais il est difficile de changer 120 ou 150 ordinateurs rapidement. Des solutions sont à l'étude.

L'AEP rappelle que les élèves sont censés préparer le B2I durant toute leur scolarité et pas seulement les deux dernières années.

7) parc à vélos

L'AEP demande où en est l'engagement d'installer un parc à vélos supplémentaire.

M. le Maire confirme que ce sera fait (contre le mur, sous la passerelle).

8) fête des enfants

L'AEP informe que, si elle est maintenue, elle aura lieu le 8 juin. Toutefois, elle est conditionnée par les possibilités d'utilisation de la cour pendant le chantier.

M. le Maire confirme qu'il n'y aura pas de problème.

La séance est levée à 20h30.